

Comment utiliser les recensements de la population (1831-1975) ?

Cette fiche vous présente les renseignements que vous pouvez trouver dans ces listes nominatives appelées aussi *dénombrements de population*. Elle vous explique aussi comment les consulter aux Archives départementales du Doubs.

Que trouve-t-on dans ces listes ?

La totalité de la population d'une commune, regroupée par ménages, dans l'ordre des quartiers (ou des sections pour les grandes villes) puis par rue et par maison.

Composition de la famille : parents, enfants, autres membres de la famille, domestiques éventuels

- nom, prénom, âge ou date de naissance, profession
- liens de parenté avec le chef de famille
- plus rarement :
 - nationalité (1851, 1872-1876, 1886-1968)
 - lieu de naissance (1872-1876, 1906-1936)

Période couverte : 1831-1975

En ligne	19 ^{ème} siècle	1831, 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872*, 1876, 1881, 1886, 1891 et 1896	(*) exception à la périodicité des 5 ans
	20 ^{ème} siècle	1901, 1906, 1911, 1921, 1926, 1931 et 1936	Il n'y a pas eu de recensements de population en périodes de guerre (1916 et 1941).
Consultables en salle de lecture	20 ^{ème} siècle	1946, 1954, 1962, 1968 et 1975	

Comment faire la recherche ?

Il vous faut :

- le nom et prénom de la personne
- sa commune de résidence (ou celle de sa famille) à la date d'un recensement

Ces listes **ne sont pas** dans l'ordre alphabétique des noms des personnes donc si vous ne connaissez pas l'adresse (nom de la rue, du quartier ou du lieu-dit), vous devrez consulter la totalité de la liste, maison par maison.

Comment accéder aux listes ?

- 1831-1936 : numérisées, consultable en ligne sur notre site internet (cliquez [ICI](#))
- 1946-1975 : consultables uniquement sur place,

Qu'est-ce qu'un recensement de population ?



○ C'est une opération statistique réalisée par une institution dans le but de mettre en œuvre une politique publique.

Avant d'être les enquêtes sociologiques généralistes que nous connaissons aujourd'hui, les recensements ont longtemps été liés à trois besoins principaux : le recrutement de soldats, la collecte de l'impôt, la surveillance des mouvements de population (nombre, religion, migration).

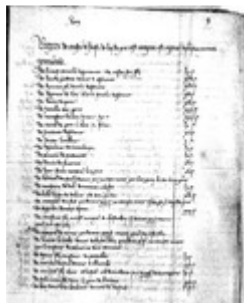
○ Comment recenser ?

Quelle que soit l'époque, l'opération est réalisée à l'échelle de la communauté (paroisse ou communauté avant la Révolution et municipalité après).

Les résultats collectés (chiffres et listes plus ou moins détaillées) sont transmis à l'institution demandeuse (seigneur, intendance, armée, préfecture). Il est ainsi produit des listes communales que l'on trouvera dans les archives des communes ou dans les administrations demandeuses, des bulletins déclaratifs individuels ou familiaux et des documents récapitulatifs.

○ Il faut attendre le XIX^e siècle pour que l'administration soit en mesure de mettre en œuvre un recensement systématique de la population mais, même avant la Révolution, il existe des documents qui peuvent vous donner une certaine connaissance de la population.

Les recensements au Moyen Âge et sous l'Ancien régime



○ Les archives que vous pourrez consulter pour cette période ont trois caractéristiques qui les rendent très difficilement utilisables :

√ L'écriture et la langue rendent la lecture difficile comme pour tout document de cette période.

√ Elles ne concernent pas toute la population et ne présentent généralement que les hommes, chefs de ménages.

√ Elles ne sont pas régulières dans le temps et ne touchent jamais la totalité du territoire franc-comtois.

○ Les documents fiscaux : documents recensant les familles soumises à différentes taxes seigneuriales ou royales.

Terriers et censiers de seigneuries :

√ Sous-série 1B Trésor des Chartes et Chambre des Comptes de Dole

√ Sous-séries 7E familles et ESE seigneurie

Rôles fiscaux produits par les communautés :

√ Sous-série 1C Intendance (XVIII^e siècle)

- Voir chapitre "Tutelles des communautés" et dans les requêtes en décharge et en diminution d'imposition

- Imposition du vingtième : 1C931-988 déclarations individuelles des revenus immobiliers (1750)

- Imposition du dixième: 1C922 état des nobles (1710-1734), 1C924 listes pour le bailliage de Pontarlier (1735) et 1C925-926 listes pour le bailliage de Dole (1749)

√ Sous-série 4 E communautés (XVII-XVIII^e siècles)

√ Sous-série 1B Chambre des comptes, chapitres "Seigneuries comtales" et "Titres locaux" (XVI^e-XVIII^e siècles)

√ Sous-série EPM pour le comté de Montbéliard (fin XVII^e-XVIII^e siècles)

Arpentements ou toisés :

√ Sous-série 1B Chambre des comptes : 1B3113 - 1B3178 (1689-1775)

√ Sous-série C bureau des finances : C1735 - C1821 (1772-1790)

√ Sous-série BPB Parlement de Besançon

√ Sous-série EAC archives communales déposées

√ Sous-série 4 E communautés

o Réorganisation de la milice et montres d'armes : on y trouvera bien sûr uniquement les hommes en âge et en situation de combattre, entre 18 et 60 ans, veufs sans enfants, célibataires et sans motifs d'exemption.

√ Sous-série 1B Trésor des Chartes et Chambre des Comptes

√ Sous-série 2B Parlement de Dole : 2B735-749 (1632)

√ Sous série CEG États provinciaux : CEG 269-271 (1659)

√ Sous-série 1C Intendance : 1C1821-1856 (1775-1781)

o Rôles de subsistance : il s'agit de connaître l'état de l'ensemble d'une population afin de répartir une distribution alimentaire.

√ Sous-série EPM Montbéliard (XVIII^e siècle)

√ Sous série CEG États provinciaux : CEG 269-271 répartition du sel dans les communautés (1657, 1666)



Attention: les recensements comtois du XVII^e siècle, (conservés sous la référence CEG 269-271 aux Archives du Doubs), ont été transcrits et analysés par François LASSUS dans *La population de la Franche-Comté au lendemain de la guerre de Trente-Ans. Recensements nominatifs de 1654, 1657, 1666*, ouvrage disponible en salle de lecture. Les documents originaux ne sont donc plus consultables.

Les recensements aux XIX^e et XX^e siècles (à partir de la Révolution)

o Les recensements révolutionnaires : recensements des individus des deux sexes au-dessus de 12 ans ; classement par ordre alphabétique des cantons puis des communes.



√ Loi du 10 vendémiaire an IV (an IV-an VIII) : L 317-330 et L347-352, L 1916 (canton d'Indevillers), L 2013 (canton d'Orchamps-Vennes ; avec registre civique), L 2024 (canton d'Ornans)

√ Loi du 1^{er} messidor an VI (avec liens de parentés) : L331-346 (an VI-an VII)

√ Tableaux d'habitants : L 998-1005 (ville de Besançon avec nom, âge, profession, adresse ; an IV), L 1081 (District de Montbéliard ; an II), L 1684 (District de Saint-Hippolyte ; 1792-1793)

o Les listes nominatives du recensement de la population.

Production

√ C'est à partir de 1801, et de manière systématique depuis 1836, que des listes nominatives des habitants de chaque commune sont dressées tous les 5 ans, à l'occasion des dénombrements de la population.

√ Le recensement est effectué dans le cadre de la commune.

√ L'enquête donne lieu à la rédaction de bulletins individuels, de feuilles de ménages et de bordereaux de maisons qui sont utilisés pour dresser les listes nominatives. Ces documents sont rarement conservés et ne sont communicables qu'après 100 ans.

√ De plus, chaque année est produit un document statistique concernant le mouvement de la population (accroissement et diminution, solde, etc.) : ce document n'est pas nominatif.

√ La liste était tenue en double exemplaire, l'une étant conservée par la commune (collection communale) et l'autre, adressée à la préfecture (collection départementale).

√ À partir de 1954, les listes nominatives ne sont plus obligatoires (tenue laissée au choix de la commune) puis interdites par la CNIL en 1982.

√ À partir de 2004, le recensement n'est plus général mais réalisé par tranches annuelles (communes de moins de 10000 habitants) ou par échantillonnage (communes de plus de 10000 habitants).

Conservation

√ Listes 1831 à 1906 et 1975 : Fonds d'archives communales déposées (EAC, série F du cadre de classement des archives communales) pour les communes de moins de 2000 habitants ou en commune pour les plus grandes.

√ Listes 1906-1936 : Fonds de la préfecture (séries M, sous-série 6M Population, affaires économiques, statistiques).

Par suite de l'application de règlements du début du XX^e siècle qui prescrivait l'élimination des listes, la collection départementale (série M) ne commence dans le Doubs qu'en 1906.

√ Listes 1946-1968 : Direction régionale INSEE (versement 374W).

Communication : voir fiche annexe, p. 5.

o D'autres documents moins complets mais utiles pour combler certaines lacunes.

Documents fiscaux

√ Emprunt forcé (loi du 19 frimaire an IV) : L 521, matrices, états nominatifs des contribuables (an II-an VII)

√ Cadastre : ne donne que les propriétaires terriens.

- Sous-série 3P début XIX^e siècle-milieu XX^e siècle (jusqu'au cadastre rénové)

- Sous-série W Centres du cadastre de Besançon et Montbéliard (jusqu'aux années 2000)

Listes électorales : jusqu'en 1848 ne concernent que les plus riches, c'est-à-dire capables de payer un certain montant d'impôt, (suffrage censitaire), et jusqu'en 1945, que les hommes (droit de vote tardif pour les femmes)

√ Série L (liste des citoyens qui ont le droit de voter) : L 995 (district de Besançon ; 1793), L 1141 (district d'Ornans ; 1791-1793), L 1517 (district de Quingey ; 1791-1793)

√ Archives communales : série K du cadre de classement des archives communales

√ Sous-série 3M Plébiscites et élections

Recrutement militaire : ne concerne que les hommes et pour les registres matricules que les hommes qui ont fait leur service militaire

√ Sous-série 1R administration préfectorale : registres cantonaux des opérations du conseil de révision (classes an IX-1938)

√ Sous-série 1R administration militaire : registres matricules (classes 1867-1940)